



## Je souhaite gruter ou caréner mon navire...

- Je me procure l'imprimé pour la réservation de la grue (disponible au bureau du port, à la criée ou sur Internet ([www.camaret-sur-mer.com](http://www.camaret-sur-mer.com) – port – infrastructures – imprimé de grutage))
- Je lis, complète et signe l'imprimé, en indiquant les dates auxquelles je souhaite effectuer les manutentions.
- La date et les heures de manutention, du carénage, puis de la remise à l'eau seront fixées par le grutier qui vous appellera dès l'imprimé reçu.
- Le port est couvert par son assurance pour toutes les manutentions effectuées par les employés du port

## Mon bateau doit être sorti de l'eau, que dois je faire ?

- Je ne fais pas le plein de carburant avant le grutage de mon navire
- Je m'assure qu'à bord du navire, rien ne gênera la manutention
- Je présente le navire sous la grue 15 mn avant l'heure fixée
- J'assiste, si besoin, l'employé chargé du sanglage du navire
- Je remonte sur les quais à l'aide de l'échelle
- Le navire sera levé et posé sur remorque pour être emmené ou le navire est posé sur chariot pour rejoindre la plateforme de carénage
- Vous avez également la possibilité de mettre votre navire sur terre plein
- Si je suis empêché, je dois prévenir le port dans les 24h qui précèdent la manutention. Dans le cas contraire, celle-ci sera facturée au tarif en vigueur.
- Dans le cas d'une météo défavorable, le port se réserve le droit de suspendre les manutentions.

## Je carène mon navire sur la plateforme de carénage...

- Le chariot est remorqué sur la plateforme par l'employé du port
- Si l'employé du port a besoin du chariot pour une autre manutention, il déposera votre navire sur bers
- Vous disposez du nettoyeur haute pression pour nettoyer la coque de votre navire. Celui-ci est réglé en usine sur 200 bar. Seul le carénage est autorisé sur la plateforme, les anti-fouling et autres produits sont strictement interdits sur les lieux
- Pour l'anti-fouling et autre peinture ou solvant, le navire sera ressorti de la plateforme par l'employé du port
- Le navire sera replacé sous la grue puis remis à l'eau après ces opérations, ou mis sur terre plein si vous le souhaitez
- Avant de quitter la zone, je nettoie et débarrasse la plateforme de tous déchets et contenants utilisés, même vides. Des bacs sont à ma disposition à l'intérieur de la zone.

## Je souhaite mettre mon navire au sec mais je ne possède pas de béquilles ni de bers pour mon bateau

- Je demande au bureau du port la mise à disposition de bers
- Je lis, complète et signe le document d'usage

